

**Association  
« Aide aux Détenus Nécessitant des Soins  
Médico-Psychologiques »  
(ADNSMP)**

**ATRE**



**98 rue d'Isly 59000 LILLE**

**LIVRET D'ACCUEIL**

## PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE

L'équipe de l'ATRE est composée de :

Un Directeur et une cheffe de service :

Leur activité est partagée entre la gestion de la structure et de l'équipe, la représentation à l'extérieur de l'ATRE et la gestion de toutes les demandes d'admission.

Sept éducateurs spécialisés :

Ils assurent une présence permanente, 7 jours sur 7, en roulement de 7h30 à 22h30. Ils assurent, durant ce temps de présence, le travail éducatif collectif et le suivi individuel.

Une référente sociale : elle assure le suivi et la mise à jour des situations administratives et le suivi des personnes en démarche d'insertion

Un psychologue : il assure un suivi de soutien et psychothérapeutique, et anime des ateliers collectifs.

Une infirmière : elle distribue les traitements du matin, prépare les piluliers de la journée et assure le suivi des soins somatiques.  
Elle intervient de 8h45 à 10h00 dans l'infirmerie.

Deux secrétaires et un comptable : ils s'occupent du suivi comptable et du secrétariat.

Une personne d'entretien : il assure l'entretien des bureaux et les petites réparations dans la maison une matinée par semaine.

2 veilleurs de nuit : présents de 22h à 8h, chaque nuit.

Des stagiaires, présents lors de leur stage, dans le cadre d'une formation d'éducateur spécialisé, psychologue, assistant de service social ou infirmier.

## **LA MAISON**

L'ATRE propose un accueil en internat, dans des chambres collectives de 2 ou 3 personnes.

L'ATRE se compose de 4 niveaux :

A la cave se trouvent les archives, et la salle de musculation que vous pouvez utiliser à votre convenance.

Au rez-de-chaussée, la salle commune, et le salon, ainsi que les bureaux des éducateurs, de la référente sociale et l'infirmier. La cuisine est aussi au rez-de-chaussée, ainsi que l'accès au garage dans lequel se trouve la buanderie.

Au niveau intermédiaire se trouvent les toilettes et les salles de bain.

Au 1<sup>er</sup> étage, se trouvent deux chambres, ainsi que le bureau du psychologue et la salle d'activité/réunion.

Au 2<sup>ème</sup> étage se trouvent les 4 autres chambres et un WC.

Une cour intérieure est accessible et est aussi le lieu « fumeur ».

Sur le toit terrasse est aménagé un potager entretenu par les résidents et le personnel.

En conformité avec la loi sur l'usage de tabac dans les lieux accueillant du public, nous vous rappelons que le centre ATRE est non-fumeur : il est donc interdit de fumer dans les parties communes et dans les chambres (pour raison de sécurité).

## L'ACCUEIL

L'ATRE est un Centre de Soins, d'Accueil, et de Prévention en Addictologie (CSAPA) avec hébergement.

L'ATRE est un centre d'accueil d'urgence et de transition pour des personnes présentant des addictions, sortant de prison ou sous-main de justice, qui ont un projet de soins préparé pendant leur incarcération.

Vous avez donné votre accord pour un séjour à l'ATRE et vous avez lu son règlement de fonctionnement avant d'arriver.

Afin d'éviter toute introduction de produit et dans le souci de respecter le projet de chacun, vos affaires personnelles font l'objet d'une vérification par l'éducateur à votre arrivée à l'ATRE.

Tout argent, moyen de paiement et/ou de retrait doit être stocké au coffre du centre, ainsi que les téléphones portables ; Ceci afin d'éviter la circulation d'argent, les trafics potentiels et les problèmes de vols. Nous vous invitons à déposer vos pièces d'identité au coffre également.

Vos téléphones seront mis à votre disposition, à votre demande, le soir entre 19h et 21h30.

Une participation financière aux activités de loisirs d'1,50 € par jour vous sera demandée si vous avez des ressources. Elle sera prélevée chaque semaine.

A votre arrivée, l'équipe vous attribuera une chambre. Après accord de l'équipe, vous pourrez envisager d'en changer.

Le contrat de séjour est individualisé et établi entre l'équipe éducative, et vous-même, à votre arrivée, dans la poursuite du projet qui a conduit à votre admission. Ce contrat est différent d'une personne à l'autre, même si la plupart des règles de vie sont communes à tous.

La durée de votre séjour peut être de trois mois, maximum.

Si vous mettez en œuvre les démarches nécessaires au bon déroulement de votre projet et que vous vous investissez dans la vie de l'ATRE, l'équipe vous accompagnera jusqu'à votre départ dans le lieu ou la structure qui vous convient.

A votre départ, votre chambre doit être propre, le matériel emprunté rendu.

## **L'ACCOMPAGNEMENT DANS VOTRE PROJET**

Notre objectif principal est que votre projet, réaliste et adapté à votre situation, se réalise.

Dès votre arrivée à l'ATRE, un éducateur sera désigné comme votre référent. Il vous suivra plus particulièrement tout au long de votre séjour.

Des bilans réguliers sont effectués avec votre éducateur référent : ensemble, vous examinerez les objectifs atteints, vous ferez le point sur les éléments restant à travailler, et sur l'évolution de votre situation.

Les premiers quinze jours sont un temps de connaissance mutuelle et de mise en œuvre des démarches administratives nécessaires (CNI, Sécurité Sociale, CSS, RSA, Pôle Emploi, ouverture d'un compte courant personnel ...) et des démarches médicales. L'ATRE vous aide également dans vos démarches auprès de l'administration judiciaire si nécessaire : prise de contact et préparation aux différents rendez-vous avec le CPIP (Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation), le JAP (Juge d'Application des Peines).

C'est aussi le délai de préparation et de finalisation de votre projet : le premier bilan réalisé avec votre référent, permet de le valider définitivement. C'est le Projet Individuel de Prise en Charge (PIPC).

Vous êtes venu à l'ATRE pour un projet de soins. Nous vous aidons à élaborer et mettre en œuvre ce projet entamé lors de l'incarcération, rédiger la lettre de motivation, choisir les structures, contacter ces dernières, préparer votre départ.

Une réunion de synthèse entre tous les membres de l'équipe a lieu le mardi de 10h30 à 13h30. Les situations de chacun des résidents y sont évoquées, et les décisions les concernant sont prises ce jour-là.

## LA VIE QUOTIDIENNE À L'ATRE

Chaque journée est ponctuée de temps collectifs et individuels, au cours desquels les éducateurs vous accompagnent.

### **Déroulement de la journée :**

*Petit déjeuner* : il est pris entre 7h30 et 9h30.

Entre 8h45 et 10h00, l'infirmière se tient dans l'infirmerie et délivre les traitements. Elle assure les accompagnements médicaux.

*La matinée* : elle est consacrée aux tâches ménagères personnelles et collectives (entretien de la maison, des chambres, de votre linge ...), aux activités personnelles (démarches administratives, rendez-vous téléphoniques, médicaux ...), aux entretiens avec votre éducateur référent et le psychologue, et éventuellement les intervenants extérieurs.

L'élaboration des menus, les achats et la préparation des repas sont effectués par les résidents, selon un planning prévisionnel établi à la semaine.

Les courses sont faites deux fois par semaine.

*Le repas du midi* : il est pris entre 12h30 et 13h30.

Les repas sont préparés par le ou les résidents désignés, et pris collectivement dans la salle commune.

*L'après-midi* : est consacré aux activités collectives, détaillées quelques pages plus loin.

Vous bénéficiez d'un temps personnel entre 18h et 19h30, au sein de la structure.

*La soirée* : le repas est pris entre 19h30 et 20h30.

Les temps de soirée sont à l'appréciation de chacun, mais à l'intérieur de la structure.

Certaines soirées peuvent être consacrées à une sortie (théâtre, spectacle, match de foot...), à l'extérieur, accompagnée par les éducateurs.

Vous pouvez accéder à votre téléphone portable le soir entre 19h et 21h30.

Le coucher s'effectue au plus tard vers 23h, en semaine et un peu plus tard le week-end.

### **Afin de veiller à une bonne organisation, différents plannings sont mis en place :**

Vous disposez, dès votre arrivée, d'un *planning personnel*, sur lequel vous notez les différents rendez-vous, appels, démarches, à effectuer dans la semaine.

Chaque jour, vous êtes inscrit sur le *planning du ménage*. Ceci permet l'entretien de la maison.

*Le planning des repas* est élaboré le lundi matin.

Chaque semaine, le lundi après-midi, se tient le **Groupe d'Expression Participatif**, où sont organisés les différents plannings, et où la parole est libre pour régler les points de fonctionnement collectifs dans la maison.

## LES ACTIVITÉS

Chaque jour, différentes activités ou ateliers vous sont proposés dans les locaux de l'ATRE, ou à l'extérieur.

**La participation à l'une de ces activités est obligatoire.**

Activités sportives : musculation (*salle de musculation au sous-sol de l'ATRE*), natation, badminton, jogging, vélo, escalade, foot en salle...

Les Séquences Educatives, Thérapeutiques et Informatives SETI : tous les vendredis matin et parfois le mercredi après-midi l'ensemble des résidents participe obligatoirement à des groupes animés par les professionnels de l'ATRE ou des partenaires extérieurs. Les thèmes abordés sont : les dispositifs après l'ATRE, prévention tabac, initiation à l'affirmation de soi, réduction des risques, théâtre d'impro, dispositifs sociaux, médicaments psychoactifs, atelier d'écriture, traitements de substitution, bien être au quotidien, citoyenneté, initiation aux émotions, santé sexuelle...

Groupe prévention de la rechute : ce groupe est animé par le psychologue et un éducateur et se tient par session de 5 semaines, le mercredi matin.

Sorties culturelles et de loisirs : cinéma, théâtre, visites de musées, expositions, matches d'improvisation, spectacles, jardinage ...

Vous pouvez également aller vous promener en ville, ou au parc situé près de l'ATRE, avec les éducateurs.

Ces activités ont pour but de vous distraire, mais aussi de vous remettre en forme, de vous faire re-découvrir des plaisirs simples et sains, collectifs ou individuels.

Des jeux de société, des livres, un jeu de fléchettes sont aussi à votre disposition dans le centre. La salle de musculation est ouverte de façon permanente à la cave.

Bien sûr, la télévision est aussi possible, mais nous souhaitons que cette "activité" ne soit pas votre activité principale.

## **RÈGLES DE VIE**

Le séjour à l'ATRE se construit sur la confiance mutuelle et implique une participation active à la vie collective.

Pour vous permettre de mener à bien votre projet, dans le souci de préserver le bien-être de chacun et la bonne entente en collectivité, il est indispensable de respecter certaines règles de vie :

Toute introduction et/ou consommation de produits stupéfiants à l'intérieur de l'ATRE est interdite (haschich, héroïne, cocaïne ...).

Il en est de même pour l'alcool et les médicaments non prescrits ou détournés de leur usage premier.

L'usage du CBD n'est pas autorisé à l'ATRE.

Toute violence verbale ou physique envers un membre du personnel ou un autre résident est inacceptable.

Les comportements et propos racistes ou sexistes, ou le prosélytisme sont à proscrire.

La consommation de tabac est interdite dans les chambres, pour des raisons évidentes de sécurité. Si vous vous réveillez en pleine nuit et avez envie de fumer, vous devez descendre.

En cas de doutes sur la circulation éventuelle de produits dans la maison, et sur décision de l'équipe, une vérification de votre chambre, de vos effets personnels, voire de la maison pourra être effectuée par le personnel.

Pour les mêmes raisons, une analyse d'urine ou un contrôle d'alcoolémie peuvent être exigés durant votre séjour, ou au retour d'une sortie.

## **EN CAS DE NON-RESPECT**

Tout non-respect d'une de ces règles entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion immédiate et définitive de l'ATRE.

De même pour tout refus de contrôle.

Ces sanctions seront prises au cas par cas.



## **LES RÉUNIONS PENDANT VOTRE SEJOUR**

Un Groupe d'Expression Participatif rassemble chaque lundi après-midi l'ensemble des résidents, les éducateurs présents et la référente sociale.

Y sont abordés l'ensemble des plannings collectifs à remplir (activités, repas, ménages...), les soucis et questions ayant trait au fonctionnement quotidien, les problèmes de cohabitation, les questions posées à l'équipe ou à l'institution.

En cas de nécessité, à la demande des résidents ou de l'équipe, une réunion collective peut être organisée, en dehors de ce groupe participatif.

Une réunion de préparation des plannings de repas se tient le lundi matin, avec l'équipe éducative et l'infirmière.

## **LES SORTIES DU WEEK END**

Elles peuvent avoir lieu après un certain temps de présence à l'ATRE, variable d'une personne à l'autre, et au minimum de 15 jours.

Elles n'ont aucun caractère systématique.

Elles sont prioritairement organisées afin de vous permettre de rétablir, maintenir et/ou renforcer vos liens familiaux, et peuvent avoir lieu du samedi matin au dimanche soir dans ces cas.

D'autres possibilités peuvent être envisagées au cas par cas. Elles sont sujettes à une discussion et une négociation entre vous, votre référent, et l'équipe. La demande en est faite le lundi en GEP, et discutée ensuite avec votre référent. La décision est prise lors de la réunion de synthèse du mardi matin.

L'équipe se réserve le droit de refuser une sortie, qu'elle considère inopportune, prématurée ou dangereuse, face à votre fragilité, constatée ou exprimée durant votre séjour.

Ce refus vous sera expliqué et sera suivi d'une discussion.

Tout « dérapage » (non-respect des horaires, prise de produit, alcoolisation ...) sera systématiquement discuté avec vous ; Ceci afin de vous aider à comprendre pourquoi il s'est produit, et à trouver les moyens d'y faire face, de le prévenir pour l'éviter.

Cependant, en cas de « dérapage » grave ou d'introduction de produit, une sanction pourra également être décidée sur-le-champ.

## **CONTRAT DE SOINS**

L'ATRE s'engage à assurer la continuité de votre traitement, y compris si vos droits à la Sécurité Sociale, à la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) ou à une mutuelle ne sont pas encore ouverts.

C'est un médecin libéral qui assurera le suivi de votre santé et la prescription des médicaments

Pour la Méthadone, nous pouvons aussi travailler avec un CSAPA ambulatoire du secteur.

A votre demande ou sur notre proposition, vous pourrez également rencontrer des praticiens spécialisés (psychiatre, dentiste, ORL, gastro-entérologue).

L'infirmière de l'ATRE prépare et distribue les traitements, rencontre les nouveaux résidents, et organise la continuité des soins avec les établissements d'origine. Elle prend contact avec les praticiens qui interviennent pendant le séjour à l'ATRE, et les structures qui vous accueilleront par la suite. Elle peut vous accompagner à certains rendez-vous médicaux.

Le psychologue de l'ATRE peut vous recevoir dans le cadre d'un soutien psychologique, pour poursuivre un travail thérapeutique. Il anime aussi des activités thérapeutiques collectives.

Les traitements du midi et du soir sont distribués par les éducateurs. Les traitements sont stockés au coffre de l'infirmier.

Vous avez accès aux éléments de votre dossier de soins par l'intermédiaire exclusif de l'infirmier ou du médecin.

## **PERSONNES QUALIFIEES POUR LA PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE ET POUVANT INTERVENIR EN ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX.**

Si vous considérez que notre institution ne remplit pas ses obligations envers vous, ou que certains comportements ou attitudes de notre part seraient contraires aux règles de la bienveillance, vous avez la possibilité d'interpeller directement le Directeur de l'ATRE ou des personnes qualifiées extérieures à l'ATRE, pour exprimer vos remarques ou demandes.

Pour contacter le Directeur de l'ATRE, vous pouvez transmettre un courrier nominatif fermé, au bureau :

**Monsieur le Directeur**  
**ATRE**  
**98 rue d'Isly – 59000 LILLE**

**Pour les personnes qualifiées extérieures**, la liste est arrêtée par le Préfet, et le courrier doit être nominatif :

**Jean Pierre GUFFROY**  
**[jpguffroy@free.fr](mailto:jpguffroy@free.fr)**

**Bernard PRUVOST**  
**[pruvost.bernard@orange.fr](mailto:pruvost.bernard@orange.fr)**

**Vous avez aussi la possibilité d'interpeller directement l'Agence Régionale de Santé**, et en particulier le service qui s'occupe de notre secteur d'activité.

**Mr le Directeur Régional**  
**Agence Régionale de Santé**  
**Direction de l'Offre Médico-Sociale**  
**556 avenue Willy Brandt**  
**59777 LILLE cedex**

## **L'APRÈS ATRE**

A l'issue de votre séjour à l'ATRE, l'équipe s'engage à vous faire suivre votre courrier, en structure de soins, ou à l'adresse que vous nous aurez laissée, si vous avez été domicilié à l'ATRE à votre arrivée.

Dans le cas contraire, nous assurerons un suivi du courrier les premières semaines, mais ne pourrons plus l'assurer par la suite.

Si, pour des raisons de commodité et avec notre accord, vous avez laissé quelques affaires à l'ATRE, l'équipe s'engage à les garder sous clé, à la cave.

En contrepartie, vous vous engagez à venir les récupérer dans un délai raisonnable de quelques mois.

Au cas où des affaires vous appartenant resteraient trop longtemps à l'ATRE, et sans nouvelle de votre part, nous nous garderons le droit de nous en débarrasser.

Si vous n'avez pu régler vos frais de séjour ou que vous avez contracté des dettes (avance de tabac, de vêture ...), et que vous ne les avez pas réglées à votre départ, vous devez vous en acquitter en envoyant un virement bancaire, ou par un chèque de la structure qui vous accueille, ou par tout autre moyen.

Ceci doit se faire dans un délai raisonnable.

Si vous deviez faire une nouvelle demande d'hébergement à l'ATRE et que vous n'avez pas réglé les dettes d'un précédent séjour, nous y donnerons une réponse négative.

**Bon séjour !**

**Le résident**

**L'éducateur**

## Feuillelet détachable

Je soussigné.....

Résident accueilli à l'ATRE, reconnais avoir pris  
connaissance et reçu le livret d'accueil de la Structure

Le .....

Signature

**Educateur concerné :**

**Document àagrafer dans le dossier du résident**

